

**CESSION 4 RUE DES HALLES / 17 PLACE DE LA LIZAINE – CONSORTS GIGON – GRZYWACZ
– RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2023-16.10-3**

Madame

expose :

Monsieur Pierre Gigon et Madame Grywacz avaient sollicité la Ville pour se porter acquéreurs de l'immeuble traversant sis 4 rue des Halles et 17 place de la Lizaine. Parcelle cadastrée BY 25, pour une superficie de 205°m².

La collectivité, pour mémoire, souhaitant que ce bien recouvre sa vocation professionnelle (local en rez-de-chaussée) et d'habitat (aux étages), avait délégué son droit de préemption à l'EPF et le Conseil Municipal avait décidé de mettre fin à la convention de portage lors de sa séance du 3 avril 2023.

Le projet de Monsieur GIGON, architecte, répondait en tous points aux attentes de la Ville, en effet, celui-ci projetait d'installer son cabinet d'architecture au rez-de-chaussée du bâtiment, permettant ainsi de proposer une nouvelle offre en Ville.

A l'étage, Monsieur GIGON souhaitait s'installer avec sa famille, permettant ainsi d'atteindre l'objectif d'accueillir de nouveaux arrivants au centre-ville de Montbéliard.

Compte tenu de la conjoncture économique et des difficultés afférentes pour l'obtention de prêt, et les obligations pour la collectivité de se conformer à l'évaluation des services immobiliers de l'Etat, les consorts GIGON- GRYWACZ et la collectivité ne sont pas parvenus à un accord sur une baisse du prix de vente.

Pour mémoire, la Ville a préempté au prix de 210 000 euros l'immeuble et vendait aux consorts le bien à 183 000 euros en appliquant la marge de négociation autorisé par les services de l'Etat, soit 10 %.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal de retirer la délibération n°2023-16.10-3 « Cession 4 rue des Halles / 17 place de la Lizaine – Consorts GIGON – GRZYWACZ ».